

PROJET "ÉOLIENNES DE L'HÔTEL DE FRANCE" POSE DES MICROS POUR L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Dans le cadre de l'étude acoustique relative au projet "Éoliennes de l'Hôtel de France", nous sollicitons votre accord pour la pose d'un micro de mesure du niveau sonore ambiant.

QUAND ? OU ? COMMENT ?

L'installation des micros est prévue courant février. C'est l'entreprise ALHYANGE Acoustique qui est chargée de l'installation et qui vous contactera pour prendre rendez-vous.

Les mesures seront effectuées pendant une **durée de 2 semaines, avec possibilité de prolongation d'une semaine** en fonction des données recueillies.

Un seul micro est posé par hameau ou groupe d'habitations.

Le micro est installé à l'extérieur de l'habitation, il est positionné sur un trépied (à hauteur d'homme).

L'accès à une prise électrique est utile car cela permet le relevé à distance et la vérification du bon fonctionnement du matériel (moins de 10W de puissance soutirée).



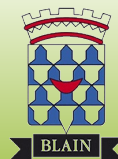
LES 3 ÉTAPES DE L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

1 Avec l'autorisation des habitants concernés, un acousticien pose les micros pour mesurer le niveau sonore ambiant près des habitations les plus proches du futur parc éolien.

Grâce à des logiciels spécialisés et aux données de directions et de vitesses de vent que le mât de mesure permet d'obtenir, **une modélisation de la contribution sonore des éoliennes est réalisée pour différentes hypothèses d'implantation.** Les plans de bridage (réduction de la vitesse de rotation) associés à chaque hypothèse d'implantation sont définis, dans le respect de la réglementation en vigueur.

3 Une fois le parc monté, une nouvelle campagne de mesures acoustiques est réalisée pour vérifier que la réalité est conforme à ce qui avait été modélisé. Les bridages sont adaptés en conséquence.

En termes d'acoustique, le bruit généré par les éoliennes est strictement encadré par la réglementation. Lors de l'étude d'impact, c'est l'émergence du bruit qui est modélisée, c'est-à-dire la différence entre le niveau sonore ambiant sans éoliennes, et le niveau de bruit qui serait mesuré avec le parc éolien en fonctionnement. La réglementation autorise une émergence maximale de 5dB entre 7h et 22h et de 3dB entre 22h et 7h.



CARTE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET VILLAGES CONCERNÉS PAR LES POINTS DE MESURE ACOUSTIQUE



CONTACT

Citoyens du Zef est une association de citoyens partie prenante du projet et présente sur le terrain au plus proche des habitants.
Contact : citoyensduzef@gmail.com

